

Le + de CGF campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle des obligations de l'employeur et des moyens de les respecter.

Salariés itinérants et commerciaux : contrat, rémunération, temps de travail, usage du véhicule

Les dispositions légales relatives aux salariés itinérants (chauffeurs – livreurs) et commerciaux sont complexes. Gérer et piloter la relation de travail (durée du travail, rémunération, octroi d'un véhicule, contrôle de l'activité) avec les salariés itinérants et les commerciaux nécessite de maîtriser certaines dispositions légales et jurisprudentielles particulières.

OBJECTIFS

Sécuriser la relation de travail avec les salariés itinérants et les commerciaux

INTERVENANT

Me Vincent ROCHE Cabinet Fidere Avocats

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 – La durée du travail

- Choisir le mode d'organisation adapté (35 heures ou convention de forfait)
- Distinguer le temps de travail du temps de trajet

2 – La rémunération

- Fixer la rémunération de base et la rémunération variable
- Réviser la rémunération variable
- Indemniser l'occupation professionnelle du domicile

3 - Le véhicule

- Évaluer l'avantage en nature véhicule
- Déterminer les responsabilités respectives en cas d'infraction et d'accident
- Faire face à un retrait du permis de conduire

4 – Contrôler l'activité

- Fixer et mettre en œuvre les modalités de contrôle
- Point spécifique sur la géolocalisation
- Prévoir une clause d'exclusivité
- Prévoir une clause de non concurrence

5 – Mettre en place le télétravail

TARIFS (DÉJEUNER INCLUS)

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 600 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 800€ HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS - 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris

01 44 55 35 00 - m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE ET HORAIRE

13 juin 2022
de 9h30 à 17h00

Format mixte
Présentiel / distanciel
CGF Campus
31 rue Saint-Augustin 75002 Paris

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

A RETOURNER A CGF CAMPUS – Muriel MEZENEN ZOLLI
29-31 rue Saint-Augustin 75002 Paris
ou m.zolli@cgf-grossistes.fr –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Salariés itinérants et commerciaux** » le **13 juin 2023** -
format mixte / présentiel - distanciel :

en présentiel en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » du site www.cgfcampus.fr)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer
**votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord
de prise en charge par votre OPCO :**

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'AKTO).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF CAMPUS se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.